

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS : M Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, M Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (à partir de la délibération n°201), M Vincent CHAUVET (à partir de la délibération n°201), Mme Cathy NICOLAO VERDENET (à partir de la délibération n°201 et jusqu'à la délibération n°208), M Didier DEVOUCOUX, Mme Françoise ANDRE, Mme Céline GOUDIER POSWA (à partir de la délibération n°201), Mme Sarah PIGNOLET de FRESNE (à partir de la délibération n°201 et jusqu'à la délibération n°220), Mme Francette GYBELS, M Alain DICHANT, M Jean Louis CORMIER, M Frédéric BROCHOT (à partir de la délibération n° 203), délégués d'Autun, M Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, M François DE GUELIS, délégué de Brion, Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Pascal POMMÉ, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER, délégués de Couches, M Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot (à partir de la délibération n°201), M André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE-GAUTIER, délégué de Cussy en Morvan, Mme Monique RAUX, déléguée de Dettey, M Nicolas JOLIVOT, délégué de Dracy les Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, M Jean-Michel PREVOTAT, délégués d'Épinac, M André DIGOIN, M Guillaume GRILLON, délégués d'Étang sur Arroux, M Christophe RIZARD, suppléant, représentant M Pierre THOMAS (à partir de la délibération n°203 et jusqu'à la délibération n°212), délégué de La Boulaye, M Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon (sauf délibérations n°204 à 207), M Alain d'ANGLEJAN, délégué de La Comelle, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, délégué de Laizy, M Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière (à partir de la délibération n°203), Mme Françoise DURIAU, déléguée de Lucenay l'Évêque, M Hervé MOUTARDE, délégué de Mesvres (jusqu'à la délibération n°214), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la délibération n°202), M Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan (jusqu'à la délibération n°211), M Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Émiland, M Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, M Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot, M Franck LEQUEU, délégué de Saint-Gervais sur Couches, M Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M Bruno MARECHAL, délégué de Saint-Martin de Commune, M Olivier BARRÉ, délégué de Saint-Maurice lès Couches, M Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux, M Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix, Mme Christine CANON, déléguée de Saisy (jusqu'à la délibération n°212), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, MM Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry, Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon (jusqu'à la délibération n°214), délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Guillaume GRILLON

ABSENTS : M Patrick CAYEUX, M Métin ALBAYRAK, Mme Monique GATIER, Mme Angéline GORINI, M Anatole SAGOT, Mme Florence GARNIER, M René LOBET, Mme Anne Marie MARILLIER, M Jean Baptiste PIERRE.

EXCUSES : Mme Catherine LEFLOND.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Eric MARCHAND à Mme Cathy NICOLAO, Mme Véronique PACAUT à Mme Marie Claude BARNAY, Mme Sandrine GASSIER à Mme Francette GYBELS, M Yann BAROU à Françoise ANDRE, M Stéphane FABRE à Mme Céline GOUDIER-POSWA, Mme Maartje VAN VEEN à M Alain DICHANT, M Gilbert DARROUX à M Jean Louis CORMIER, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat à M Jean François ALUZE, Mme Catherine AMIOT à M Jean Louis LAURENT, Mme Yolande FLECHE à M André DIGOIN, M Jacques ROY à M Gérard BERGERET, M Augustin de Champeaux à M Louis BASDEVANT, Mme Agnès COMEAU à M Jean Yves JEANNIN.

2025/223

Objet : Convention 2026 d'échanges de services entre la CCGAM et la Ville d'Autun.

Rapport de Monsieur Emile LECONTE, Vice-Président

Chers Collègues,

Les relations entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan (CCGAM), la Ville d'Autun sont régies par une convention précisant les échanges de services entre collectivités.

Comme chaque année, pour tenir compte des modifications éventuelles, il vous est proposé une nouvelle convention pour l'année 2026

Vous trouverez ci-joint ce projet de convention pour 2026.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'échanges de services entre la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan et la Ville d'Autun pour l'année 2026.

AUTORISE Madame la Présidente ou l'un des vice-présidents ayant délégation à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Marie-Claude BARNAY